

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE  
DE GRENADE-SUR-GARONNE  
Séance du 4 juillet 2023**

Le mardi 04.07.2023, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, M. NAPOLI François, M. VIDONI-PERIN Thierry, Mme TAURINES Anna, Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. LOQUET Pierre, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, Mme MANZON Sabine, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie.

Représentés : M. XILLO Michel (par M. BOURBON), M. MARTINET Florent (par M. DELMAS), Mme LOUGE Monique (par Mme MANZON).

Absents ou excusés : Mme BOULAY Dominique, Mme BRIEZ Dominique, Mme GARCIA Hélène, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : M. MONBRUN René

**Délibération n° 56-2023.**

**Candidature au dispositif Territoires Engagés pour la Nature 2023.**

Mme IBRES, conseillère municipale déléguée, expose :

**Exposé des motifs**

La commune de Grenade a été lauréate du dispositif Territoire Engagé pour la Nature (TEN) 2019. Cette reconnaissance, valable trois années, a pris fin en octobre 2022. Par délibération en date du 27 septembre 2022, la commune a de nouveau candidaté pour une reconnaissance de son action en faveur de la biodiversité.

Le comité de sélection TEN a toutefois estimé que les actions proposées ne répondaient pas suffisamment aux critères de sélection du programme. Sur invitation de l'Agence Régionale de la Biodiversité, il a été proposé à la commune de redéposer un dossier de candidature en 2023.

**Rappel du dispositif TEN**

TEN est issu du plan national « Biodiversité - Tous Vivant ! ». Ce dispositif est piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie et lancé par un collectif régional :

- DREAL Occitanie,
- Région Occitanie,
- Office Français de la Biodiversité,
- Agences de l'Eau « Adour-Garonne » et « Rhône-Méditerranée et Corse ».

Cette reconnaissance valorise des collectivités volontaires, qui s'engagent à mettre en œuvre des projets en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans et concernant 3 axes principaux :

- Agir pour la biodiversité,
- Connaître, informer, éduquer,
- Valoriser la biodiversité.

La reconnaissance TEN ne conditionne pas l'octroi de financements publics mais en facilite l'accès. En effet, les financeurs renforcent leur synergie d'intervention et la reconnaissance TEN est un gage de qualité qui facilitera l'accès à certains financements publics et au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales. Les territoires TEN bénéficieront également d'un accompagnement privilégié de l'ARB Occitanie.

.../...

## Candidature TEN 2023

Afin de renouveler sa participation au dispositif, la commune de Grenade doit mettre en avant trois actions répondant aux objectifs du programme. Ces actions découlent du projet de ville formalisé dans les conventions Bourg-centre d'Occitanie (programme du Conseil Régional) et Petites Villes de Demain (programme de l'Etat). Les actions proposées sont :

Développer la mobilisation citoyenne : faire connaître la biodiversité pour mieux la protéger. Cette action correspond aux programmes d'animations municipaux sur les thèmes de la nature en ville et de la biodiversité, ainsi qu'aux démarches d'association de la population dans la co-construction des projets municipaux en lien avec la biodiversité. Elle répond aux axes suivants du TEN : s'organiser et établir des partenariats (axe 1) ; connaître et mobiliser autour de la biodiversité (axe 4).

Intégrer davantage la nature en ville : vers une planification et un aménagement urbain en faveur de la biodiversité. Cette action vise à la prise en compte de la biodiversité dans les documents de planification, mais aussi à la préservation et au développement des trames vertes, bleues, et noires dans l'aménagement et la gestion du territoire. Elle répond aux axes suivants du TEN : s'organiser et établir des partenariats (axe 1) ; maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques (axe 2) ; intégrer la biodiversité dans l'aménagement (axe 3).

Réhabilitation d'un jardin pour son ouverture au public : création d'un nouvel îlot de fraîcheur. Cette action a pour ambition de valoriser un espace propice au développement de la biodiversité en créant un nouveau jardin public planté en végétal local en lieu et place d'un jardin privé abandonné (Maison SIZES rue Hoche). Elle répond aux axes suivants du TEN : s'organiser et établir des partenariats (axe 1) ; maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques (axe 2) ; intégrer la biodiversité dans l'aménagement (axe 3) ; connaître et mobiliser autour de la biodiversité (axe 4).

### En conséquence :

**Vu** l'appel à projet « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN) de l'Agence Régionale de la Biodiversité ;  
**Vu** le contrat Bourg-Centre d'Occitanie de la commune de Grenade conclu le 26 novembre 2019 et ayant vocation à être reconduit par voie d'avenant en 2023 ;

**Vu** la convention cadre Petites Villes de Demain valant convention d'Opération de Revitalisation de Territoire en date du 20 décembre 2022 ;

**Considérant** que le dispositif TEN permet de promouvoir la politique de la ville en faveur de la valorisation et de la préservation de son patrimoine naturel ;

Sur proposition de Mme IBRES,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à présenter une candidature pour une reconnaissance de la ville au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » 2023-2026 ;
- **prendre acte** que les thématiques de développement de la mobilisation citoyenne, de l'intégration de la nature en ville, et de la réhabilitation d'un jardin pour son ouverture au public, sont retenues comme axes de développement du projet TEN 2023-2026 ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dispositif.

Le Secrétaire,  
René MONBRUN



Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul DELMAS,

